

mercredi
17 juin

18h - 19h30

*** La rénovation énergétique de l'habitat : quelles aides financières?**

Animé par l'espace Info Energie de la MPS d'Artigues, la FFB et la BPSO

> Inscription obligatoire au 05 57 54 32 50

HAUTS DE GARONNE DEVELOPPEMENT

www.hdgdev.com

Les aides financières habitat 2009

- Le crédit d'impôt 2009 « développement durable »
- L'éco-prêt à taux zéro
- La TVA à 5,5%
- Les aides de l'ANAH
- Les aides du Conseil Régional Aquitaine
- Les aides complémentaires des collectivités locales



Les aides financières habitat 2009



Les bénéficiaires du crédit d'impôt

- Les personnes physiques, propriétaires ou locataires de leur habitation principale
- Les bailleurs ayant optés pour le crédit d'impôt, logement loué comme résidence principale au moins 5 ans

Conditions impératives :

La pose des matériaux et matériels est assurée par les entreprises qui les fournit

Facture dissociant matériaux, équipements et main d'œuvre et faisant clairement apparaître les spécifications techniques



Les aides financières habitat 2009



Équipements pris en compte pour le calcul du crédit d'impôt (normes techniques à respecter)

- Chaudières à condensation (chauffage ou ECS)
- Travaux d'isolation thermique des parois opaques (plafonds, murs, planchers...) fourniture + main d'œuvre
- Matériaux d'isolation thermiques des parois vitrées
- Volets roulants
- Calorifugeage
- Appareils de régulation de chauffage et de programmation
- Équipements de production d'énergie par EnR (Solaire thermique et photovoltaïque, éolienne, hydraulique, biomasse)
- Diagnostic de Performance Énergétique hors obligations
- Bois énergie (poêles, foyers fermés et inserts...) CI=40% 2009 - 25% 2010/12
- Pompes à chaleur hors PAC air/air



Les aides financières habitat 2009



Calcul du crédit d'impôt

Le crédit d'impôt s'impute sur le montant de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année en cours de laquelle la dépense a été payée. Si le crédit d'impôt excède le montant de l'impôt dû, l'excédent est restitué au contribuable.

Le montant des dépenses est limité à :

- 8 000 € pour une personne célibataire, veuve ou divorcée,
- 16 000 € pour un couple soumis à une imposition commune (cette somme est majorée de 400 € par enfant à charge)

Le plafond s'apprécie sur une période de 5 ans consécutifs entre le 1/1/2005 et le 31/12/2012



Les aides financières habitat 2009



L'éco-prêt taux zéro

Vous sera présenté :

- sous son aspect technique par la FFB
- sous son aspect financier par la BPSO

A noter : les 2 mesures sont cumulables si :

- l'offre de d'écoPTZ est émise avant le 31/12/2009
- Le revenu fiscal du foyer n'excède pas 45000€ année n-2



Les aides financières habitat 2009



Les subventions de l'ANAH

Travaux recevables

Travaux destinés à l'amélioration de l'habitat en matière de confort, de sécurité, de salubrité ou d'équipement des immeubles (dont économie d'énergie)

Conditions de recevabilité

Propriétaire occupant

- Logement de plus de 15 ans
- Plafond de ressources
- Montant maxi de 13 000 € HT de travaux

Propriétaire bailleur

- Logement de plus de 15 ans
- Sans conditions de ressources



A noter : depuis janvier 2009 éco-primés de 1000€ à 2000€ pour lutter contre la précarité énergétique

www.anah.fr

Les aides financières habitat 2009



Les aides du Conseil Régional d'Aquitaine

- Le Conseil régional d'Aquitaine soutient l'acquisition et l'installation de systèmes solaires de production d'énergie, en mettant en place les prêts bonifiés "énergie renouvelable" (solaire photovoltaïque)
- Il s'agit d'un prêt dont les frais sont réduits par rapport aux taux pratiqués sur le marché bancaire (allègement de 2% des intérêts d'emprunt). En Aquitaine cette convention a été passée avec différentes banques
- Les professionnels doivent être agréés QualiSol



Les aides financières habitat 2009



L'Espace Info Énergie de la MPS

- **Les EIE** : structures de proximité agréées par l'ADEME, ouvertes aux particuliers, aux artisans, aux commerçants et petites collectivités.
- **Les EIE** donnent en toute indépendance des conseils pratiques et gratuits sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables.
- **En Gironde** ces structures sont financées par l'ADEME Aquitaine, le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde.
- **La MPS d'Artigues** structure support d'un Espace d'Information Energie ouvert aux populations, et acteurs locaux des communes urbaines et péri-urbaines situées sur la Rive-Droite de Bordeaux ainsi que des communes des arrondissements de Blaye et de Libourne et de la partie nord du pays du Cœur de l'Entre-deux-mers.
- **La principale mission** : informer, conseiller, aider les personnes à prendre les bonnes décisions pour faire des économies d'énergies, bénéficier d'aides financières, bien utiliser le potentiel des énergies renouvelables.



Les aides financières habitat 2009



L'Espace Info Énergie de la MPS

Comment nous contacter et rencontrer nos conseillers ?

Permanences téléphoniques : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30 au 05 56 77 33 23

Par courrier : EIE/MPS – 24 Avenue de Virecourt 33370 Artigues

Par mail : eie@mps-aquitaine.org

Sur place : Salon St Emilion (à gauche dans le hall du restaurant)

- aux mêmes heures que les permanences téléphoniques pour des informations à caractère général
- sur rendez-vous pour des conseils sur mesure



Les aides financières habitat 2009

